

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 16 h 10, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 44).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME (arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001), Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée avant examen des rapports à 16 h 17), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé avant examen des rapports à 16 h 22), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée avant examen des rapports à 16 h 18), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

| | | |
|---------------------|---|---------------------------|
| Brigitte ADAME | jusqu'à son arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001 | par Gérard FRANÇOISE |
| Marylise ISIDORE | à compter de son départ à 17 h 35 au rapport n° 22/5-017 | par Fernande ANILHA |
| Éric DELORME | | par Gilbert ANNETTE |
| Philippe NAILLET | | par Jean-François HOAREAU |
| Érick FONTAINE | pour toute la durée de la séance | par Ibrahim DINDAR |
| Guillaume KICHENAMA | | par Marie-Anick ANDAMAYE |
| Arnaud HUGUET | jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 38 au rapport n° 61 | par Jacques LOWINSKY |
| Benjamin THOMAS | | par Christelle HASSEN |
| Aurélie MÉDÉA | | par Jean-Max BOYER |
| Jean-Pierre HAGGAI | pour toute la durée de la séance | par Vincent BÈGUE |
| Michel LAGOURGUE | | par Noela MÉDÉA MADEN |

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (38 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

| Élus intéressés | en qualité de | au titre de (la/ du/ l') | rapport n° (thématique) |
|---|--|--------------------------|---|
| - Brigitte ADAME | présidente | MDEN de la Réunion | 22/5-017 |
| - Jean-Max BOYER | employé | | |
| (*) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER) | partenaire | CAP Prévention PÉI | 22/5-030 (prévention) |
| - Geneviève BOMMALAIS | lien de parenté | ASD | (sports) |
| - Marie-Anick ANDAMAYE | lien de parenté | BCD | (sports) |
| (*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY) | vice-président | OMS de Saint-Denis | (sports) |
| - David BELDA | délégué / Ville | SÉDRÉ | 22/5-034 |
| - Jean-François HOAREAU | délégués / CINOR | ÉPFR | 22/5-035 |
| - Julie PONTALBA | | | |
| - Gilbert ANNETTE | | | |
| (*) <i>Benjamin THOMAS</i> (mandataire : Christelle HASSEN) | | | |
| (*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY) | vice-président | OMS de Saint-Denis | 22/5-061 |
| - Jacques LOWINSKY | adjoint règlementaire | protection fonctionnelle | 22/5-066 |
| MDEN de la Réunion | Maison de l'emploi du Nord de la Réunion | CAP | Club Animation Prévention |
| Prévention PÉI | Prévention par des Pratiques éducatives informelles | ASD | Archers de Saint-Denis |
| OMS de Saint-Denis | Office municipal de Sports de Saint-Denis | SÉDRÉ | Société d'Équipement du Département de la Réunion |
| CINOR | Communauté intercommunale du Nord de la Réunion | ÉPFR | Établissement public foncier de la Réunion |
| (*) | élus absents / représentés | | |

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Alexandra CLAIN | arrivée à 16 h 17 | |
| Julie LALLEMAND | arrivée à 16 h 18 | |
| Virgile KICHENIN | arrivé à 16 h 22 | avant examen des rapports |
| Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY | arrivée à 16 h 26 | |
| Brigitte ADAME | arrivée à 16 h 31 | au rapport n° 22/5-001 |
| Marylise ISIDORE | partie à 17 h 35 | au rapport n° 22/5-017 en laissant procuration à Fernande ANILHA |
| Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN) | sortie à 17 h 35 revenue à 17 h 39 | avant le rapport n° 22/5-017 avant le rapport n° 22/5-018 |
| Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : MDEN) | sorti à 17 h 35 revenu à 17 h 44 | avant le rapport n° 22/5-017 au rapport n° 22/5-018 |

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Monique ORPHÉ | sortie à 17 h 46 revenue à 18 h 02 | du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-023 |
| Jacques LOWINSKY | sorti à 18 h 01 revenu à 18 h 09 | du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-028 |
| Jacques LOWINSKY | sorti à 18 h 20 revenu à 18 h 27 | du rapport n° 22/5-029 au rapport n° 22/5-031 |
| Geneviève BOMMALAIS (voir élus intéressés : ASD) | sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 25 | avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-030 (après le vote des lignes concernées) |
| Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD) | sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 28 | avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-032 |
| Brigitte ADAME | sortie à 18 h 27 revenue à 18 h 33 | du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-033 |
| Audrey BÉLIM | sortie à 18 h 27 revenue à 19 h 11 | du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-051 |
| David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ) | sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 39 | avant le rapport n° 22/5-034 après le vote du rapport n° 22/5-034 |
| Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : ÉPFR) | sortis à 18 h 39 revenus à 18 h 41 | avant le rapport n° 22/5-035 après le vote du rapport n° 22/5-035 |
| Dominique TURPIN | sortie à 18 h 41 revenue à 18 h 45 | du rapport n° 22/5-037 au rapport n° 22/5-040 |
| Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : protection fonctionnelle) | parti à 19 h 38 | au rapport n° 22/5-061 |

OBJET **Diony Parks**
Projet de création d'un parc public

Présentation de l'opération

Dans le cadre de sa mutation vers une ville verte et durable, et de la reconquête de son littoral, Saint-Denis a décidé de créer un grand parc public sur le terrain en friche de trois hectares situé entre le Petit Marché et la gare routière.

Cet aménagement public au service de tous, couplé à la montée en gamme programmée du TCSP de la CINOR, permettra de redynamiser le secteur du bas de la rue Maréchal Leclerc.

La présence d'un tel équipement est en effet de nature à attirer des visiteurs ou à capter les gens de passage, ce dont pourront bénéficier l'ensemble des acteurs économiques de la zone.

Saint-Denis s'est également engagée dans une démarche de démocratie participative visant à placer les citoyens au cœur de la gestion et de la construction de leur ville. Pour cela, elle a ainsi décidé de consacrer 10 000 000 € au terme de la mandature pour son Budget participatif. Elle met également en place sur l'ensemble de son territoire les Comités d'Action citoyenne et relance les Conseils citoyens.

C'est dans ce contexte que la ville de Saint-Denis a souhaité réunir ces deux concepts de « ville verte » et de « ville citoyenne » dans le cadre du projet « Diony Parks ».

Ainsi, de septembre à décembre 2021, les Dionysiens ont été invités à participer à quatre ateliers de coconstruction ou à déposer leurs propositions pour ce qui devait alors être un parc temporaire. 5 scénarios ont été élaborés par la population dans le cadre de chantiers participatifs. Suite à un vote qui s'est tenu du 27 juin au 17 juillet, 17.300 dionysien(ne)s et réunionnais(es) ont retenu le scénario 1, "La forêt aventure".

Lors du vote de la population pour le choix d'un des cinq scénarios, entre le 27 juin et 17 juillet 2022, 17 361 suffrages ont été exprimés. Ils sont répartis comme suit :

- Scénario 1 : 6 176 votes - 35,6 %,
- Scénario 2 : 2 911 votes - 16,8 %,
- Scénario 3 : 1 820 votes - 10,5 %,
- Scénario 4 : 3 791 votes - 21,8 %,
- Scénario 5 : 2 663 votes - 15,3 %,

Ce scénario 1, fruit d'un travail périscolaire mené avec la SPL Opé d'un groupe d'enfants de l'école Joinville fait la part belle aux jeux et aux arbres. Parmi les activités que l'on trouvera dans ce futur parc boisé, on peut citer le labyrinthe végétal, les cabanes dans les arbres, les tyroliennes... avec, comme marqueur identitaire du parc, une montgolfière qui permettra de prendre de la hauteur pour contempler Saint-Denis.

Au vu de la consultation, il est proposé de retenir le scénario 1 pour le mettre en œuvre. Ce scénario est estimé à 11 000 000 €.

L'opération se déroulera en deux temps.

Opération de préparation des sols et de préfiguration du parc

Une première opération visant à enrichir les sols, préparer les plants, et commencer à installer certains équipements de loisirs sommaires et facilement déplaçables, sera réalisée en 2023. Cette opération fera l'objet d'une demande cofinancement dans le cadre du REACT UE.

Les travaux consisteront principalement en :

- la démolition des ouvrages existants ;
- le décapage des sols minéralisés ;
- la dépollution des sols ;
- le terrassement de surface des zones les plus mouvementées ;
- le travail du sol sur 30 cm pour décompactage et aération, avec apport et enfouissement d'amendements organiques (pas d'apport de terre végétale) ;
- la mise en place sur zones, à identifier, de prairie pour permettre une régénération des sols (diversité d'espèces, gestion différenciée – zone non tondue – et/ ou gestion en pâturage...) ;
- sur certaines zones, la mise en place de semis de cynodon dactylon pour création de pelouses accessibles ;
- la mise en place d'arrosage automatique rotatif sur tuyère, temporaire et avec réseau installé en surface (le temps que le gazon pousse) ;
- la mise en place, via un contrat de culture, d'une pépinière avec grille d'enceinte sur site afin de commencer une mise en culture des plus grands végétaux (arbres et palmiers) ;
- la mise en place de zones pour jardins potagers, à déterminer avec la superposition des cinq scénarios pour retenir uniquement des zones qui sont communes à l'installation de jardins potagers ;
- la mise en place d'une zone en stabilisé ou conservation de certaines zones minéralisées pour création d'un terrain de pétanque temporaire ;
- la mise en place d'un terrain temporaire ensablé pour beach-volley, badminton...

Montant prévisionnel des travaux

| Postes de dépense | Montant HT | Montant TTC |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 50 000 € | 54 250 € |
| Travaux | 1 000 000 € | 1 085 000 € |

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, la commune ou l'intercommunalité compte solliciter une participation financière du FEDER, ainsi que de la contrepartie nationale, au titre de la fiche action 10.3.4 (Rénovation durable des centres villes/centre bourg et petites villes).

Le plan de financement prévisionnel proposé se présente comme suit.

Plan de financement prévisionnel

| | Coût total TTC | Montant HT des dépenses | Union européenne (FEDER) | Contrepartie nationale | Maitre d'ouvrage |
|---|----------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|------------------|
| Dépenses totales | 1 139 250 € | 1 050 000 € | 976 500 € | 0 € | 162 750 € |
| Dépenses éligibles | 1 085 000 € | 1 000 000 € | 976 500 € | 0 € | 162 750 € |
| % d'intervention sur les dépenses éligibles | 100 % | 100 % | 90 % | 0 % | 10 % |

Le tableau est basé sur le principe que les travaux sont éligibles à 100 % tandis que les études ne sont pas éligibles.

Opération de déploiement du parc définitif

Une seconde opération réalisée en 2024 et 2025 viendra donner au parc son apparence et ses fonctionnalités définitives.

Montant prévisionnel des travaux

| Postes de dépense | Montant HT | Montant TTC |
|-------------------|--------------|--------------|
| Maîtrise d'œuvre | 750 000 € | 813 750 € |
| Travaux | 10 000 000 € | 10 850 000 € |

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement du projet sera arrêté une fois les modalités du prochain POE connues. Des financements pour la maîtrise d'œuvre seront demandés à l'AFD dans le cadre de son fonds DOM.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à :

- 1° lancer l'opération de création d'un grand parc public sur le foncier du Quadrilatère Océan, sur la base du scénario 1 retenu par la population pour un montant prévisionnel de 11 000 000 € ;
- 2° lancer dès à présent une phase de travaux préparatoires pour un montant (qui viendra en déduction du cout total précité) estimé à 1 000 000 € ;
- 3° signer les marchés et les actes administratifs liés aux deux phases de l'opération ;
- 4° demander un financement de l'Union européenne dans le cadre du projet ;
- 5° signer tous les documents administratifs liés à la participation de l'Europe.

OBJET **Diony Parks**
Projet de création d'un parc public

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/5-019 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jacques LOWINSKY - 11ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'opération de création d'un grand parc public sur le foncier du Quadrilatère Océan, sur la base du scénario retenu par la population lors du vote qui s'est déroulé du 27 juin au 17 juillet 2022, pour un montant prévisionnel de 11 000 000 €.

ARTICLE 2

Autorise le lancement d'une phase de travaux préparatoires pour un montant (venant en déduction du cout total indiqué à l'article 1) estimé de 1 000 000 €.

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les marchés et les actes administratifs liés aux deux phases de l'opération.

ARTICLE 4

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à demander des cofinancements de l'Europe pour la réalisation de l'opération.

ARTICLE 5

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les documents administratifs liés à cette participation de l'Europe.

Les 5 scénarios

La forêt de l'aventure

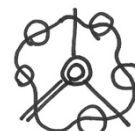
Ce scénario est essentiellement orienté sur des usages et fonctions liés aux jeux, à des activités ludiques. Il a été imaginé par des enfants avec bon sens et spontanéité.



EN RAYON

L'Eco parc convivial

Ce scénario, pensé par le monde associatif, est essentiellement orienté vers des activités liées aux sports, à la santé et à l'alimentation qui se déploient autour de l'Agora centrale, lieu de rassemblement.



EN ÉTOILE

Jardin Sindni

Ce scénario met en avant des lieux de production agricole et de partage des savoirs où la nature est au cœur, l'homme étant une partie de ce tout. La gestion du parc se veut collaborative, afin que les usagers s'approprient l'endroit, et que l'entretien sur le long terme soit assuré.



EN CERCLES CONCENTRIQUES

Le parc des loisirs

Ce scénario concentre les différents programmes dans un seul lieu / bâtiment en travaillant à la verticale afin de libérer de l'espace au sol permettant ainsi au végétal de prendre toute sa place. Cet édifice en centralité du parc est une construction symbole et un lieu de rassemblement.



CENTRALISÉ

Coop'parc

Ce scénario laisse une place très importante aux grandes pelouses, ponctuellement arborées s'étendant en cœur de parc. On parle de clairière, espaces utilisables par tous et pouvant être investis de multiples manières. La notion de coopération est mise en avant autour de multiples activités qui sollicitent, nécessitent cette manière de faire.



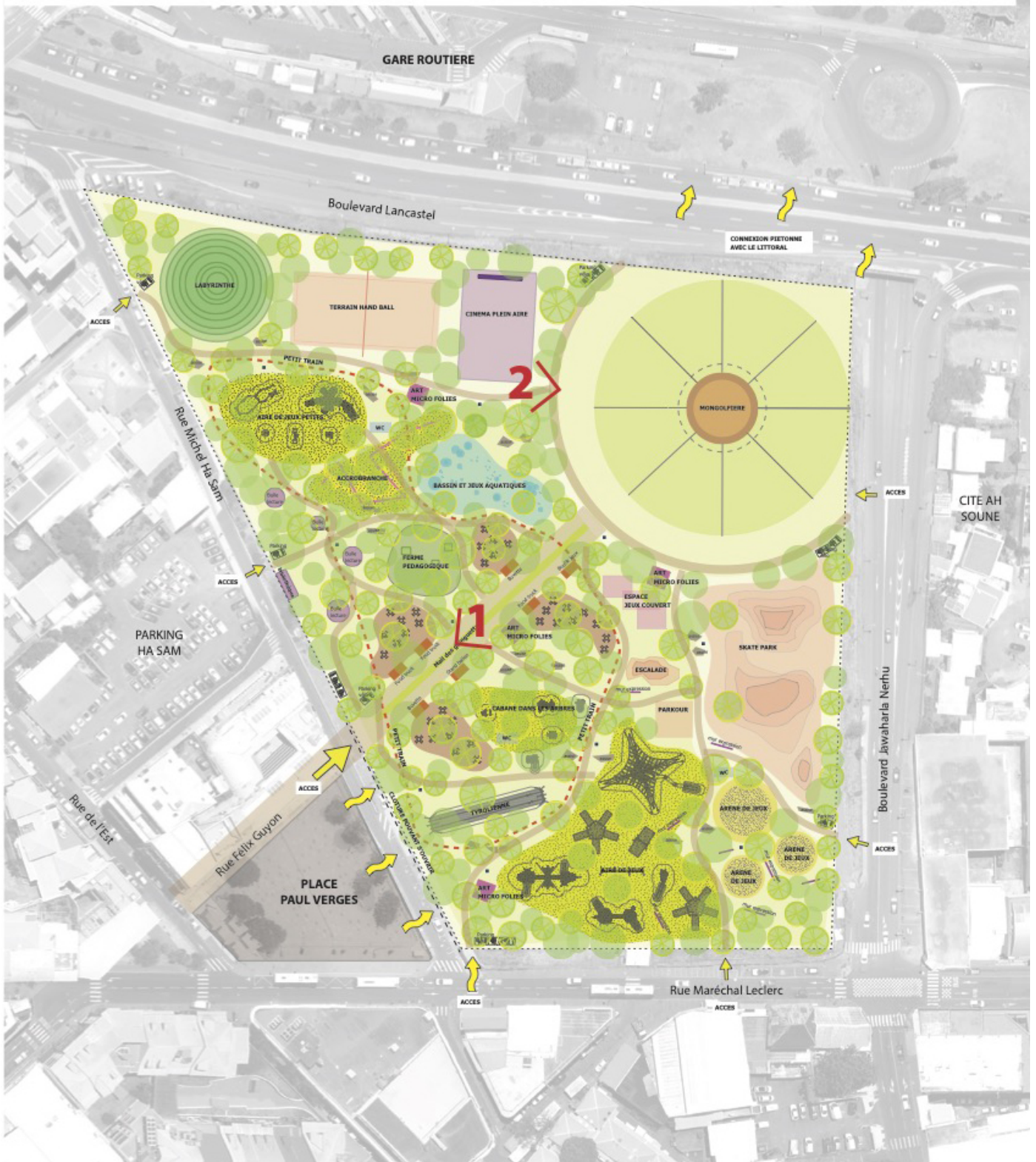
RING ONDULANT

SCENARIO

1 LA FORÊT AVENTURE

LEGENDE

- Des jeux, des jeux, des jeux...**
Tyrolienne, balançoire, Pokémon et Kendama, aire de jeux, toboggan, chasse au trésor, accrobranche, labyrinthe, arène de jeux, trampoline, cabane dans les arbres, espace de jeux couvert, bateau pirate...
- Un parc planté**
Forêt urbaine, des arbres fruitiers (cerisier, pommier...!)
Ferme pédagogique
- La présence de l'eau**
Bassin avec des jeux d'eau, fontaine, borne à eau
- Accès**
- Clôture**
- Cheminement**
- Des manèges**
Château gonflable, une mongolfière, un petit train
- Des lieux de convivialité / Art**
Ciména de plein air, coin lecture, bibliothèque, mur d'expression. Micro Folies (exposition artistiques local)
- Equipements sportifs**
Parkour, mur escalade, skatepark, terrain de hand ball. Parking vélo
- Se restaurer / commerces**
Table à manger, buvette, espace repas, stand ballon, boutique de jeux, restaurant
- Hygiène**
Fontaine à eau, toilette



SCENARIO

2 L'ECO PARC CONVIVIAL

LEGENDE



De multiples lieux de convivialité

Espace pour les familles, une agora (scène pour tous et multifonction : danse, musique, théâtre, cinéma plein air, association...), méridiennes. Micro-folies avec expositions artistiques. Coin lecture, arbres à palabre. EcoBox pour les potagers, les associations. Atelier artisanal, lieu de partage.



Un parc dédié aux sports et à la santé

Parkour, mur d'escalade, street work out, agrès multi-générationnels, terrain de boules, plateau multisport, boxe, moringue... Parking à vélo.



Faire rentrer la mer et le littoral dans le parc

Une connexion forte avec le sentier du littoral et la gare routière. Un espace de jeux aquatique en partie basse au plus près du littoral. (récolte des eaux pluviales)



Cheminement



Un paysage à forte identité, mémoriel et en relief

Butte pour prendre de la hauteur (point de vue), une sculpture au centre du parc (cadran solaire), élément de repère au loin, une végétation dense et rafraichissante (mini central parc), îlot de fraîcheur, végétation endémique. Lieu mémoriel, exposition, sentier d'interprétation.



Cuisine du monde et partage / Hygiène

Une halle, foot court en face du Ti marché : buvette, cantine collaborative, four partagé, stand cuisine du monde. De nombreux espaces pour manger (table XXL), pelouse pour pique-nique. Fontaine à eau, toilette.



Un parc de production et de réparation

Jardin potager, permaculture, agriculture biologique, compost, banque de graine. Bidulothèque, Répar ali... Lieu d'échange et collaboratif.



SCENARIO

3 ZARDIN SINDNI

LEGENDE

Une maison du parc

Gestion collaborative / associative du parc. Etablir une confiance, lieu de rencontre et d'échange. Faire remonter les problèmes. Entretien sur le long terme. Faire participer les usagers. Appropriation du lieu.

Un lieu de production agricole et de partage

Jardins créoles, jardins nourriciers, jardins familiaux, jardins partagés, jardins pédagogiques pour les enfants... Ateliers au sein des jardins, transmissions de connaissances. Banque de graine, case à troc (primeur association sous forme de don ou troc). Des arbres fruitiers, compost, plantes lointaines. Un lieu fertile. Ferme pédagogique, poulailler (production d'œufs), zoothérapie, utilisation du fumier pour les jardins. Compost pour les déchets verts des habitants du quartier. Cycle vertueux. Repar ali : lieu de réparation collaborative (bidulothèque)

Paysage

Un cœur de parc avec des grandes pelouses et espaces libres pour se rassembler. Cœur des civilisations de La Réunion. Buttes pour chaque civilisation avec sculptures et arbres symboliques. Point de vue sur la mer et la ville.

Cheminement

Culture/Art/Evenement

Lieux d'échanges et de solidarités. Micro folie (exposition et atelier artiste locaux). EcoBox lieu de vie, animations thématiques. Case culturelle, Atelier de l'artisanat. Mur d'expression libre. Carnaval. Atelier conte, coin lecture. Agora : scène de théâtre, concert, cinéma de plein air. Place multifonction en extension de la Place Paul Vergès.

Familles et marmailles

Aire ludique à destination des enfants, jeux, grimper dans les arbres, jeux aquatiques. Buttes avec toboggan, jeux anciens (gonille, jeux de roues, kadoo, capsule...). Carrousel. Labyrinthe végétal.

Sports

Terrain de boules, Mur escalade, plateau multi sport, parcours de santé, parcours footing. Sport doux au cœur du parc (yoga, tai chi...). Pouvoir faire le tour du parc. Parking vélo.

Lieu pour se restaurer / hygiène

En face du Ti Marché, prolongation : Food court, marché de nuit, case pour entreprendre dans les métiers de bouches. Kiosques, table XXL, bancs, fontaine à eaux. Toilette et douche (accès aussi sans abris).

Accès - Accès à la gare routière en mode doux

Clôture - Recul des clôtures pour ouvrir la place



SCENARIO

4 LE PARC DES LOISIRS

LEGENDE

La case du Parc

- Case créée à étage en coeur de parc qui est à la fois un monument symbole à l'identité architecturale locale et un lieu de synergie de multiples activités. Monter en hauteur pour libérer de l'espace au sol pour le paysage.
- RDC : Un accueil du public, un café/buvette Tisan lontan, des expositions de Tableaux la Kour (fonds d'autres musées), boutique de location de matériel de sport (roller...)
- R+1 : Espace de co-working, bibliothèque, fond culturel
- R+2 : Atelier artisanal, expo d'artistes locaux
- R+3 : Palais des sciences
- R+4 : Salle d'escalade
- R+5 : Roof top, départ tyrolienne, points de vue

Paysage

- Jardins thématiques (jardin humide, jardin sec...), Arboretum. Alignement de palmiers et haies visuellement occultantes le long du Bd Lancastel. Pergola ombragée avec grimpeantes ou panneaux solaires.
- Axe central structuré par des bassins en eau. Liaison symbolique avec la mer.

- Accès
- Clôture

Cheminement

Des jardins potagers et des animaux

- Jardins potagers. Stations de compostage. Serres urbaines. Bassins de l'axe avec poissons. Volière. Ruches + Hôtel à insectes.

Culture/Art/Evenement

- Lieux d'échanges et de solidarités : ronds de discussion et de lecture. Murs d'expression, Agora (spectacle de danse, théâtre), cinéma en plein air. Espace extérieur dédié au Land Art. Sentier des Mémoires (panneaux évoquant la vie des quartiers lontan). Rando croquis. Case verte en bambou (mirlingue, rouler, maloya...)

Sports et jeux

- Aire ludique à destination des enfants, jeux aquatiques, Tables de jeux.
- Deux tyroliennes traversant le parc. Parkour roller.
- Parkour santé (agrès), Terrain multisport (basket, volley...)

Lieu pour se restaurer / hygiène

- Espace pour pique-niquer ou déjeuner pour les personnes travaillant à proximité. Restaurants sur l'axe du parc avec terrasses. Bancs, table, kiosques... Toilettes



SCENARIO

5 COOP PARC

LEGENDE



Le dôme : élément symbole

Serre avec jardins qui accueille le Palais des Sciences du végétal. Un lieu phare. Jardins à thèmes, grottes avec des vitrines animées. Sensibilisation à la connaissance et à la protection de la nature.



Des jardins productifs et collaboratifs

Jardins partagés avec des fruits et légumes loutans. Arbres fruitiers. EcoBox jardin : lieu commun avec banque de graines/de plants, tables de rempotage, troc/don de légumes et fruits, animateurs jardiniers, ateliers pédagogiques avec les écoles. Animateurs environnementaux. Chantiers participatifs.



Paysage

De nombreux arbres pour apporter de l'ombre aux usagers. Des plantations endémiques et adaptées. Un très vaste espace libre engazonné en cœur de parc. Permet d'observer le ciel, les étoiles... Pelouse pour cerf-volants. Deux buttes paysagères offrant des points de vues. Un ruisseau avec des jeux d'eau reliant l'entrée du parc au Dôme. Lien structurant.



Accès

Clôture - Clôture déportée pour ouvrir le parc sur la Place Paul Vergès et la ville.



Cheminement

Animaux

Animation avec balade en poney. Parc de jeux pour chien.

Culture/Art/Evenement

Rond fonkezer : lieu d'expression et de poésie. EcoBox : Atelier pour Arts plastiques (animation pour les enfants). EcoBox : Bibliothèque + boîtes à livres. Micro Folie : Expositions artistiques locales. Ancien four de brique valorisé et visible. Lieu de co-working extérieur (table, prise électrique, Wifi). EcoBox : Répar Ali / Fab Lab (lieu collaboratif de matériel et électro ménager). EcoBox Solidaire : Soutiens aux plus démunis. Le long des chemins : Mobilier pour rando croquis + Mur d'expression + Panneaux informatifs sur l'histoire loutan et les habitants du quartier.

Jeux et Sport pour tous

Aire ludique à destination des enfants, jeux aquatiques. EcoBox détente pour location de jeux de société, jeux coopératifs, sensibilisation à l'environnement, jeux locaux + Tables de jeux. Jeux accessibles PMR. Balançoires, trampolines, cabanes dans les arbres. Labyrinthe Kal. Tables de ping-pong, mur d'escalade, piste d'athlétisme, parcours santé avec agrès.

Lieu pour se restaurer / hygiène

Espace pour pique-niquer. Guinguettes avec terrasses pour concerts : Bancs, causeuses, tables, kiosques, fontaine à eau... Toilettes. Poubelles à points.

